



ASSOCIATION DES INDUSTRIES D' HAITI
Reconnue d'Utilité Publique

L'Association des Industries d'Haïti (ADIH) condamne les actes d'agression survenus au Parc Industriel Métropolitain de la SONAPI le lundi 21 mai 2018 qui ont mis en danger les vies de nombreux citoyens et citoyennes vaquant à leurs occupations et provoqué l'arrêt de travail dans plusieurs usines, mettant en péril des dizaines de milliers d'emplois.

En effet, une dizaine d'individus mal intentionnés ont pénétré dans une usine appartenant à des investisseurs coréens (MGA), forçant la sortie des ouvriers qui y travaillaient tranquillement. Des membres connus du syndicat SOTA-BO ont été vus agressant des ouvriers qui y travaillaient tranquillement. Ils ont ensuite escaladé et brisé les clôtures des usines avoisinantes pour forcer les ouvriers à sortir, et ceci pour tenter de faire réussir une marche qui n'arrivait pas à démarrer à l'extérieur du Parc Industriel Métropolitain, faute de participants.

Les membres de l'Association des Industries d'Haïti (ADIH) respectent le droit à l'association et à la liberté syndicale. Les entreprises membres de l'ADIH ne renvoient pas les ouvriers qui se sont syndiqués, qui participent pacifiquement à une marche ou qui font une grève légale selon les prescrits du Code du Travail.

Mais il est raisonnable de convenir que toute personne qui entame une grève illégale ou utilise la pression ou pire, la violence, pour forcer d'autres ouvriers à cesser de travailler ou à sortir d'une usine, viole le droit non seulement de cette entreprise, mais aussi celui des citoyens et citoyennes qui veulent travailler. En conséquence, les individus, syndiqués ou pas, qui violent la loi ou les règlements du Code du Travail en particulier les articles 203 à 210, ainsi que le décret du 27 mai 1986 sont légalement susceptibles de renvoi.

A un moment où notre pays fait face à tant de difficultés et n'arrive pas à faire relancer son économie pour créer des emplois et répondre aux besoins de la population, l'on peut se demander pourquoi des institutions qui disent vouloir défendre les intérêts des ouvriers, se prêtent à des comportements violents qui effraient nos concitoyens ainsi que les investisseurs étrangers et haïtiens ? Ce genre de situation risque d'arrêter les élans d'investissement et enfoncer le pays encore plus dans le chemin de la misère et de la perte d'emplois.

Cette loi exceptionnelle, HOPE/HELP, dont bénéficie Haïti, fait l'envie de tous les pays d'Asie et de l'Amérique Centrale souhaitant avoir les mêmes avantages que nous. Il est important de nous ressaisir afin de condamner ensemble ces comportements violents, destructeurs et intolérables pour aider à remettre le pays sur les rails du développement.

